

Nouvelle étape pour le projet d'EcoQuartier Chomedey-Tauxelles de Nexity



Approuvé en Conseil Municipal en décembre 2019, le projet d'ÉcoQuartier du promoteur immobilier Nexity avance à grands pas. Situé le long de l'avenue de Chomedey-de-Maisonneuve, cette emprise foncière appartenant à la Ville de Troyes doit désormais être désaffectée de son usage public, ce qui implique l'interdiction au public de la zone, du 22 au 29 octobre 2021. Une procédure juridique nécessaire pour finaliser la cession du terrain et permettre la concrétisation du projet immobilier.

Le projet immobilier de Nexity

Le projet de Nexity sera construit sur une réserve foncière constituée depuis la fin des années 1970. Ce terrain de 2 ha, au coeur de l'ÉcoQuartier, présente plusieurs avantages : situation géographique, forte présence de la trame verte, desserte par les transports en commun, etc. Bordé par l'avenue Chomedey et les rues Gaston-Billotte, Étienne-Pédron et Brocard, cet îlot urbain doit accueillir environ 200 logements individuels et collectifs dans des bâtiments performants en matière énergétique.

Pour rappel, ce programme immobilier qui s'étend sur plus de 2 ha prévoit la construction :

o d'une résidence Services seniors, véritable locomotive du projet, comprenant 130 appartements, répondant aux enjeux de mixité d'habitat et de résidents. Elle est destinée à des personnes autonomes et valides

(propriétaires ou locataires) et propose, outre des appartements, des espaces communs et de services (bar, restaurant, piscine, salle de sport...) ;

o d'une résidence intergénérationnelle, comprenant une cinquantaine de logements à destination des seniors également ;

o de 37 maisons individuelles respectueuses de l'environnement.

Qu'est-ce qu'un ÉcoQuartier ?

Un ÉcoQuartier est un ensemble de bâtiments qui respectent les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire (taille, histoire, etc.). Créé en 2012, le label national ÉcoQuartier, s'il garantit la qualité d'un projet, n'impose pas de modèle mais offre une souplesse dans l'élaboration dudit projet. Les collectivités territoriales, en tant qu'autorité compétente en matière d'urbanisme, sont des acteurs essentiels et doivent à ce titre signer la Charte de l'ÉcoQuartier, quel que soit le porteur du projet.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr